



Version mise à jour janvier 2025

# Poste à Lagny-sur-Marne

## Agent de prêt de vélos Agent de logistique et d'entretien de vélos Agent de consigne

L'ensemble des postes à pourvoir sont soumis à la validation d'un agrément par Pôle Emploi  
Les contrats proposés sont des CDDI (CDD d'insertion) à temps partiel, de 28h par semaine  
Il est demandé aux prescripteurs de s'assurer que les contraintes horaires ne sont pas un obstacle (vacances déjà prévues, garde d'enfants, déplacement ...)

### MISSION – AGENT DE PRET ET DE CONSIGNE

- Accueillir la clientèle
- Présenter le service de prêt et / ou de consigne
- Rédiger les documents en rapport avec le service de prêt et / ou de consigne
- Présenter les services de la collectivité en matière de tourisme
- Assurer la maintenance des vélos et en faire une présentation aux clients
- Mettre en place les mesures pour accueillir la clientèle dans les meilleures conditions
- Tenir les documents statiques en rapport avec sa fonction
- Tenir une caisse et vendre des produits en rapport avec l'activité
- Entretien du matériel pour le rendre utilisable dans les meilleures conditions possibles au public emprunteur.

### MISSION – AGENT DE LOGISTIQUE ET D'ENTRETIEN DE VELOS

- Livrer et retirer, avec un utilitaire, les vélos sur les différents sites en respectant les horaires de ceux-ci.
- Effectuer les grosses réparations sur les vélos, s'assurer que les vélos livrés sur sites sont immédiatement utilisables
- Aller dépanner sur place les clients en panne
- Dans certains urgents cas assurer les remplacements des collègues de prêts
- Pouvoir assurer toutes les missions d'un agent de prêt et de consigne si besoin
- **Pour ce poste, le permis B est obligatoire**



## CONTRAINTES DES POSTES

### Attention contraintes liée à la délégation de service public

Il est impératif que le candidat puisse travailler les weekends et jours fériés.

Les congés seront pris sur la fin du contrat.

Le candidat ne pourra pas partir en vacances en été, période de fortes activités.

Sur certains postes les horaires sont annualisés, ainsi hors période scolaire le candidat fait moins d'heures que prévu sur son contrat. En période de congés il récupère les heures qu'il doit hors congé. Chaque mois il lui est adressé un état de ses heures en plus ou en moins.

Le salaire mensuel versé est toujours le même et correspond au contrat signé.

Un candidat qui travaille le dimanche ou un jour férié est considéré comme ayant travaillé double, il ne sera pas payé au double mais par exemple avec un contrat de 28 heures hebdomadaire s'il travaille le mercredi 7 heures, le samedi 7 heures et le dimanche 7 heures, il sera considéré qu'il a travaillé :

7 heures du mercredi, 7 heures du samedi, 14 heures pour le dimanche

Soit 28 heures et sa semaine sera bouclée.

Le candidat doit également accepter d'être accompagné dans l'élaboration de son projet professionnel par la CIP de l'association tout au long de son contrat.

Le permis est un plus car certains sites à Lagny-sur-Marne sont mal desservis

## COMPETENCES

Savoir lire et écrire impérativement (tenue de documents de prêt et de livre de consigne)

Une attention particulière est portée à la présentation et à la ponctualité.

Aucune expérience ni formation particulière n'est exigée